

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Excusés : 1

Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Cabinet du maire

Objet: Motion pour l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Projet de loi n°2841 relatif à la protection des enfants,

VU la Proposition de loi n° 2169 visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants,

CONSIDERANT que la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences sexuelles, les violences intrafamiliales et les violences faites aux enfants doit constituer une priorité nationale,

CONSIDERANT que l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes permettra de structurer l'action publique autour de cinq piliers : la prévention, la protection des victimes, la formation des professionnels, la coordination des acteurs et le renforcement de la réponse judiciaire,

CONSIDERANT qu'une approche globale constitue une évolution nécessaire pour améliorer la prise en charge des victimes et prévenir durablement les violences,

CONSIDERANT que la protection des enfants exposés aux violences intrafamiliales constitue un enjeu majeur de prévention et de protection de l'enfance,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la prévention, l'information, l'accompagnement des victimes et la coordination des acteurs locaux et que celles-ci doivent être pleinement associées à la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre les violences,

CONSIDERANT enfin que la commune de Pontault-Combault est depuis longtemps pleinement engagée dans cette politique publique à travers ses actions de prévention, d'accompagnement, de sensibilisation et de coordination partenariale,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (Monsieur PRUVOST, Madame FERREIRA, Monsieur MARANO, Monsieur RACCAH, Madame FILLION)

APPROUVE la motion relative au renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants et les violences intrafamiliales et en faveur de l'adoption d'une loi intégrale contre les violences,

AUTORISE sa transmission au Premier ministre, aux ministres compétents, aux parlementaires de Seine-et-Marne, au Préfet de Seine-et-Marne, au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ainsi qu'aux partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

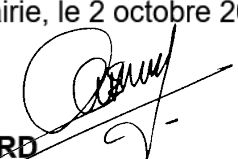
077-217703735-20261002-2026_09_28-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault